



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23030524

Déposé / Reçu le

22 FEV. 2023

Greffe

au greffe du tribunal de l'entreprise
Francophones de Bruxelles

N° d'entreprise : 0449 872 439

Nom

(en entier) : SYNGULARITY

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue Brugmann 16 - 1060 Saint-Gilles

Objet de l'acte : Nomination

Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 15/06/2022

L'assemblée aborde l'ordre du jour :

1.L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de M. Christophe de Marchant et d'Ansembourg comme administrateur délégué de la société pour une durée de six ans. Celui-ci arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028.

2.L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Mme Gina Arahna comme administrateur de la société pour une durée de six ans. Celui-ci arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028.

3.L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de M. Olivier de Bellefroid comme administrateur de la société pour une durée de six ans. Celui-ci arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028.

Christophe de Marchant et d'Ansembourg
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).